



**DELIBERATION N° 2024 -7.1- 23**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

Le 22 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

**Date de publication**

Le 22 Mars 2024

**Étaient présents :** LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, et COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

**Absents excusés :** HUBERSON Marie-Pierre, SANSON Maryline, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 13

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

Madame SANSON Maryline a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Madame BOUVIER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BADMINGTON.

**OBJET : 2024 - 7.1 - 23 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 constate que le compte administratif fait apparaître (Un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté)

Excédent de fonctionnement 2023	155 749.92 €
Intégration solde de fonctionnement Budget annexe « Friche »	16 440.87 €
Un excédent de fonctionnement global de	172 190.79 €

Solde d'exécution d'investissement N-1	81 654.27 €
Excédent ou déficit d'investissement de clôture	- 45 802.25 €

Intégration Budget annexe « Friche »	281 000.00 €
(Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + excédent ou déficit d'investissement reporté)	315 852.02 €
Reste à réaliser - Recettes	2 408 543.00 €
- Dépenses	2 624 272.00 €
Besoin de financement ou excédent de financement	0

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

A la couverture du besoin de financement C/1068

0 €

Titre de recette à émettre

Pour le solde

A l'excédent de fonctionnement reporté C/002

172 190 .79

En réserves (dotation complémentaire) C/1068

Titre de recette à émettre

0.00

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 10 Avril 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

